Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250317-053_2025-DE

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Délibération n°053/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 17 MARS 2025

Date de convocation : 10 mars 2025
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Date d'affichage : 10 mars 2025

Nombre de présents : 55
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 61

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix mars deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BOISARD Jean-François, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHOUBARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LHOTE Mireille, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAVERDEAU Chantal, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, BROUSSEAU Chantal, CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Boisard), JACQUOT Brigitte, MICHEL Nathalie, PAURON Éric, PICARD Christine, RENAUD Patrice, RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : CHARPENTIER Dominique, CONTE Claude, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, LEPRÉ Sandrine, LOURY Jean-Noël, MACCHIA Claude, PRIGNOT Roger, RAMEAU Etienne.

Secrétaire de Séance : Nathalie JARD

OBJET : Convention du Programme d'intérêt général : Pacte Territorial Mutualisé France Rénov' - Service public à la rénovation de l'habitat 2025-2029

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ;
- VU le Code de la construction et de l'habitat et en particulier son article L.321-1 relatif aux missions de l'Anah
- VU le Code de l'énergie et en particulier son article L.232-1 relatif au service public de la performance énergétique de l'habitat ;
- VU le plan départemental de l'Habitat de l'Yonne (PDH) 2018-2022 ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration de l'ADIL89 du 4 décembre 2024 qui approuve le portage du pacte territorial mutualisé de l'Yonne par l'ADIL89 à compter du

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250317-053_2025-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°053/2025

1er janvier 2025 et le budget prévisionnel de la mission d'Espace Conseil Rénov' de 416 000 euros pour l'année 2025.
- Considérant que le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la rénovation Energétique) a pris fin au 31 décembre 2024,
- Considérant que l'Etat souhaite simplifier et harmoniser la politique de l'habitat en mettant en place un Service Public pour la rénovation de l'Habitat (SPRH)
- Considérant que les modalités de ce service sont présentées dans le pacte territorial France Rénov' qui sera signé entre l'Etat, les délégataires locaux de l'Anah, l'ADIL89, maître d'ouvrage, e les EPCI participants.
- Considérant que le pacte territorial France Rénov' s'organise autour de deux volets de missions déclinés comme suit :

- Dynamique territoriale : actions de repérage et de mobilisation des ménages, des professionnels, actions de communication, mise en place d'un calendrier d'animations locales, orientation vers le service d'info conseil

- Information, conseil et orientation **:** des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, des locataires et des syndicats de copropriétés sur les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus

- Considérant que la participation annuelle de l'EPCI évaluée sur la base des objectifs prévisionnels financiers relatifs à la mission sur les deux volets est de : 23 685 euros.
- Considérant que ce montant est calculé en fonction du nombre de résidences principales sur le territoire de l'EPCI et sera soumis à une révision annuelle selon l'indice INSEE 001565182 et la formule de révision précitée. Le montant ne pourra évoluer que de manière inférieure à 6% dans le cadre de la convention originale 2024-2029 ; le cas échéant un avenant à la convention sera proposé.
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'habitat,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (61 voix pour) :
- Approuve l'engagement de la collectivité dans la signature d'une convention Pacte territorial France Renov' pour une durée de cinq années (2025-2029) ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget et décide de participer financièrement au pacte territorial selon le montant annuel précité ;
- Autorise le Président à signer la convention Pacte Territorial Mutualisé – France Rénov' et tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE
89170 ST-FARGEAU